



AMBASSADE DE SUISSE
AU CANADA

OTTAWA 2, Ontario le 11 juillet 1959.
5, Avenue Marlborough

L. 3. - H. 9. - St/bk

Monsieur le Conseiller fédéral Max PETITPIERRE,
Chef du Département politique,
B e r n e .

Personnelle et très confidentielle.

Monsieur le Conseiller fédéral,

PAR AVION

J'ai l'honneur de vous informer qu'un de mes collaborateurs a eu l'occasion de s'entretenir récemment avec deux diplomates de l'Ambassade de France qui ont commenté, de leur propre initiative, la réponse que vous avez faite au Conseil national à l'interpellation Schütz concernant la Légion étrangère.

Ces deux diplomates étaient bien renseignés sur cette affaire et, en particulier, avaient eu connaissance très rapidement du texte exact de votre réponse et des réactions du Gouvernement français. Il ne faut pas oublier, en effet, que l'Ambassade de France à Ottawa est reliée par téléscripateur au Quai d'Orsay et tous les rapports reçus par la centrale lui sont communiqués presque immédiatement.

Les considérations faites par l'un des diplomates, tout en étant très courtoises dans la forme, faisaient toutefois ressortir un certain désappointement. Il était un peu surpris par les termes utilisés pour renseigner M. Schütz et il n'a pas manqué de rappeler à ce propos les reproches que l'on fait en France aux banques suisses, en particulier à l'Union de Banques Suisses, de procéder à des transactions financières en faveur des rebelles algériens. Il regrettait qu'en définitive, par l'intermédiaire d'une réponse sur la Légion, le Gouvernement suisse ait critiqué la guerre d'Algérie.

./.



- 2 -

Les propos de l'autre diplomate ont été, en revanche, beaucoup plus nuancés. Tout en exprimant sa déception quant aux termes employés relativement à la guerre d'Algérie, il a constaté néanmoins que ces mêmes termes se retrouvent presque journallement dans de nombreux journaux français importants. Il estime pour sa part que l'on a fait trop de bruit autour de cette question. Il a ajouté que l'Ambassade de France reçoit en moyenne deux demandes téléphoniques par jour de personnes désireuses de s'engager dans la Légion. Etant donné que l'Ambassade ne sert pas de centre de recrutement, on conseille aux intéressés, sans les y encourager toutefois, de se rendre en France où ils pourront s'enrôler sans difficulté.

Quant à moi, je vois assez souvent l'Ambassadeur de France, actuellement doyen du Corps diplomatique, qui toutefois ne m'a fait jusqu'ici aucune allusion à la Légion étrangère ou à l'aide que les banques suisses sont accusées de fournir aux rebelles algériens.

J'ai pensé vous intéresser en vous relatant les opinions qui ont été exprimées à mon collaborateur, parce qu'elles semblent avoir leur origine dans les commentaires diffusés par le Quai d'Orsay aux représentations diplomatiques françaises. Elles indiquent aussi que ce sont surtout les propos consacrés à l'Algérie qui ont retenu l'attention des autorités françaises et elles prouvent, enfin, la forte impression que votre discours au Conseil national a faite auprès du Gouvernement de Paris.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'assurance de ma haute considération.

L'Ambassadeur de Suisse :

